

Pour mieux utiliser nos impôts, soutenons florence jarrier

Fonctionnaire civile au ministère de la défense, j'ai refusé de participer à des détournements ([voir documents](#)) et j'ai géré avec rigueur un bureau de marchés économisant 8 millions d'euros en quelques mois ([voir documents](#)). A la suite de ces faits, j'ai été rétrogradée dans mes fonctions à deux reprises, ma notation et mon salaire ont été baisés. J'ai alerté le directeur de cabinet qui a demandé que je sois affectée à un poste remédiant à tous les dysfonctionnements, en fait répression, subis dans le cadre du ministère. Mais ce dernier a quitté ses fonctions sans qu'une solution ne soit apportée à ma situation. Certains ont eu peur pour leur carrière. J'étais devenue encombrante pour le ministère qui a voulu me faire disparaître de ses effectifs. Des pressions ont été exercées sur mon fils mineur élève à l'Ecole des Pupilles de l'Air par l'assistante sociale agissant pour le compte du service du personnel de l'administration centrale, via le médecin du travail et de prévention. In fine, j'ai été mise d'office 26 mois en arrêt de maladie pour raisons psychiatriques suite aux certificats du médecin du travail qui ne m'a ni convoquée ni vue. Puis le directeur du personnel m'a licenciée à 56 ans sans droit à indemnités de chômage ni retraite grâce à un dossier entaché de faux et de mesures discriminatoires. Il s'est arrogé le droit de statuer sur des questions médicales en lieu et place de médecins. Le comité médical n'a pas donné son accord pour mon licenciement. Aucun représentant du personnel n'a participé à ces mesures.

J'ai établi un recours devant les tribunaux administratifs et j'ai aussi porté plainte au pénal pour faux, usage de faux, discrimination et harcèlement. Je n'ai pas pu faire valoir mes droits en raison de lettres de la ministre de la Défense, Michèle Alliot Marie ([voir documents](#)) et de celle de son directeur de cabinet. Pourtant les deux mesures sont intervenues avant leur arrivée au ministère et ils ne pouvaient être témoins d'aucun fait. Manquant d'arguments pour justifier de ces écrits et la situation, le pouvoir a voulu m'interner d'office grâce à des convocations anonymes auprès d'un hôpital psychiatrique et grâce à l'intervention de la police en vue d'un arrêté préfectoral ([voir documents](#)). Des repérages ont eu lieu dans mon immeuble pour introduire une équipe médicale désinformée. J'ai dû quitter rapidement mon domicile et j'ai contacté deux experts psychiatres assermentés - dont l'un compétent en cassation - qui ont attesté de ma parfaite santé mentale ([voir document](#)). In fine, aucun tribunal n'a examiné les pièces de mon dossier, excepté le tribunal administratif qui l'a fait au vu de la lettre de Michel Alliot-Marie sans respect du contradictoire.

La liste des pièces non communiquées par le ministère suffisait à elle seule à me donner raison devant les tribunaux. Il s'agit notamment :

- du rapport du médecin de travail et de prévention établi sans constatations de faits et initiant ma mise d'office en arrêt de maladie psychiatrique. Celle-ci ne m'a ni convoquée, ni vue.
- des certificats du médecin de travail et de prévention établis eux aussi sans constatations de faits, transmises à des psychiatres afin qu'ils me mettent d'office en arrêt de maladie psychiatrique
- de la décision du Comité médical me mettant 11 mois en arrêt de maladie pour raisons psychiatriques dont 8 à titre rétroactif.

Je me suis rendue au Grand Débat national le 13 mars 2019 lors d'une séance intitulée "Services publics de demain : *lesquels supprimer, améliorer ou inventer ?*" J'ai exposé ma situation. J'ai demandé aux organisateurs leur soutien et la remontée de mon histoire auprès d'Emmanuel Macron : il m'a été répondu de façon positive. Toutefois, à ce jour je n'ai pas eu de retour.

Un tel fonctionnement du pouvoir est lourd de conséquences pour moi, mais il l'est aussi pour vous. Pour financer les dépenses dues au covid et la transition écologique, il est impératif de favoriser au sein de la fonction publique des valeurs basiques fondamentales : l'honnêteté et la compétence. Je demande ma réhabilitation, une indemnisation et une retraite me permettant de vivre normalement. Merci de signer ma pétition. Pour plus d'informations, voir mon site internet florence-jarrier.net.